

DÉCISION n° <sup>2019-358</sup> du <sup>- 3 SEP. 2019</sup>  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur « de la direction des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs de diagnostic in vitro » ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**DÉCIDE**

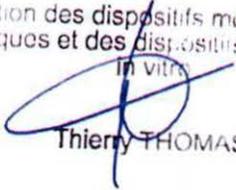
**Article 1<sup>er</sup>** : M. GUEROT (Emmanuel) est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **03 SEP. 2019**

Le Directeur adjoint

Direction des dispositifs médicaux, des  
cosmétiques et des dispositifs de diagnostic  
in vitro

  
Thierry THOMAS